

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DES SURPLUS
MENAGERS DU BESSIN (COLLECTEA)**

1 rue Marcel Fauvel - B.P. 32322

14 403 BAYEUX

Tél : 02.31.92.54.93

E-Mail : accueil@smismb.fr

Envoyé en préfecture le 12/06/2025

Reçu en préfecture le 12/06/2025

Publié le



ID : 014-251402723-20250610-202501100000000-DE

DELIBERATION N°2025-011

REUNION DU COMITE SYNDICAL

Le Bureau Syndical légalement convoqué le 22 mai 2025 s'est réuni le **mardi 10 juin 2025** à 18h00, dans nos locaux sous la Présidence de Monsieur Frédéric RENAUD.

ETAIENT PRESENTS :

M. DE BELLAIGUE Antoine, M. JAMIN Loïc, Mme LE BUGLE Sylvie, M. RENAUD Frédéric, Mme RENOUF Simone,

ABSENTS - EXCUSES :

M. DUVAL Jean, M. PESQUEREL Yohann,

OBJET : PARTICIPATION EMPLOYEUR CONTRAT INDIVIDUEL

Vu la délibération n°2024-028 correspondant à l'adhésion à la convention de participation pour le risque prévoyance,

Considérant que l'agent était en arrêt maladie au moment de la migration de son contrat individuel en contrat collectif au 01/01/2025, celui-ci ne peut donc bénéficier de la participation employeur,

Toutefois, l'agent en ayant déjà bénéficié avant, grâce à son contrat individuel, il est donc délicat de lui retirer maintenant alors que celui-ci sera d'ici la fin d'année en retraite,

Par conséquent, le Président demande à verser exceptionnellement une participation employeur sur son contrat prévoyance individuel jusqu'à la radiation des effectifs prévue en fin d'année.

A l'unanimité, les membres du bureau autorisent le Président à lui faire bénéficier d'une participation employeur d'ici son placement en retraite.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Frédéric RENAUD,
Président

